



Décision du conseil constitutionnel : une victoire en demi teinte

Le Conseil constitutionnel a censuré une partie des dispositions de la loi immigration, 32 articles sur 86. C'est donc une première victoire juridique face à ce texte de loi d'extrême droite porté main dans la main par le RN, LR et la macronie mais le combat ne s'arrête pas là.

Ainsi, la préférence nationale dans l'accès aux APL, la caution retour pour les étudiant·e·s étrangers ou encore l'inscription dans la loi des frais d'inscription différenciés ne seront pas appliquées, du moins pour l'instant. En attendant qu'une nouvelle proposition de loi soit déposée sur la question, et il ne faut pas douter qu'elle le soit, les universités pourront continuer d'exonérer les étudiant·e·s étranger·e·s à hauteur de 10% de leurs capacités.

Bien que le Conseil Constitutionnel ait censuré les dispositions concernant les étudiant·e·s étranger·ère·s, **il ne l'a fait que pour un vice de forme et non pas en bloquant les dispositions sur le fond.** Ainsi, **la porte reste ouverte à un retour de ces dispositions dans la loi, notamment lorsque le gouvernement a largement démontré sa volonté d'imposer des mesures xénophobes, notamment à l'égard des étudiant·e·s étranger·ère·s, comme il le fait depuis 2017.** En effet, en 2019, les frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s ont été multipliés par 16, faisant augmenter la précarité de cette partie de la population estudiantine.

Nul doute que les forces politiques fascisantes du pays continueront leur bataille culturelle et législative pour instaurer leur projet de société discriminant, injuste, raciste et mortifère aidées par un gouvernement complaisant qui ne cesse de se compromettre avec l'extrême droite et une droite sortie de l'arc républicain.

Ainsi, face à la montée du racisme systémique et de la précarisation organisée des étranger·e·s, nous ne pouvons crier victoire. La décision du Conseil constitutionnel n'est qu'une première étape dans la longue lutte que nous, organisations progressistes, devons mener face à cette idéologie nauséabonde. **Dès aujourd'hui, syndicats, associations, collectifs, partis politiques doivent se mobiliser dans leurs lieux d'action respectifs, dans la rue, dans les institutions et auprès de l'ensemble de la société pour que jamais ces dispositions ne soient inscrites dans la loi.**

L'UNEF continuera de se battre sur nos lieux d'études un enseignement supérieur inclusif et émancipateur qui ne fait pas de différence dans l'accès aux droits en fonction de la nationalité et continuera de lutter contre l'extrême droite et ses idées dans l'ensemble de la société.

L'UNEF revendique :

- le retrait pur et simple de la loi immigration
- l'abrogation de la différenciation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s extracommunautaires
- L'inclusion des étudiant·e·s étranger·e·s dans le système de bourse
- La mise en place de guichets uniques pour faciliter les démarches administratives